

## Politique d'utilisation acceptable des technologies – Élèves - SY 2022-2023

Rochambeau, l'école internationale française ("Rochambeau") offre l'accès à des ressources technologiques afin de soutenir les résultats pédagogiques de ses élèves de tous niveaux scolaires. Ces ressources sont destinées à être utilisées à des fins académiques uniquement ET seulement pour soutenir les travaux des élèves dans le cadre de l'école.

Toutes les plateformes technologiques fournies (matériel, logiciels, ou basées sur le cloud) sont couvertes par ce document, et vous serez tenu responsable de leur utilisation ainsi que de l'impact sur les membres de la communauté de Rochambeau (élèves, enseignants, personnel, parents, etc.).

Nous considérons que l'utilisation de la technologie est nécessaire pour développer des compétences tout au long de la vie qui faciliteront la collaboration et le dialogue, les compétences écrites et verbales, l'accès aux contenus et aux outils, et le développement des connaissances. Nous sommes ravis de vous donner ainsi accès à ces ressources, et nous espérons que vous en profiterez pleinement dans l'exercice de votre scolarité.

### Répartition par niveau scolaire des appareils fournis par l'école

<b>GS – CM1 :</b>	iPads (restent à l'école) <sup>1</sup>
<b>CM2 :</b>	Chromebooks (restent à l'école – avec stylet/tactile) <sup>2</sup>
<b>6ème – 3ème :</b>	Chromebooks (utilisation à domicile/à l'école - avec stylet/tactile) <sup>3</sup>
<b>2ème – Terminale :</b>	Apportez votre propre appareil

### Confidentialité:

Que vous utilisiez un appareil fourni par l'école, un appareil personnel avec des comptes Rochambeau installés ou connectés, ou que vous accédiez/partagiez/transmettiez ou receviez des ressources via la connexion Internet de l'école, sachez que rien ne sera confidentiel. Bien que nous soutenions votre utilisation de nos ressources dans la poursuite de vos efforts académiques, nous attendons également de vous que vous agissiez, à tout moment, en tant que représentant de Rochambeau. Rochambeau se réserve le droit de surveiller, d'inspecter, de copier, d'examiner et de stocker des données, à tout moment et sans préavis. Toute utilisation de nos ressources technologiques sera la propriété de Rochambeau.

### Attentes générales en matière d'utilisation

#### 1. Comptes:

- a. Au minimum, l'accès aux systèmes vous sera fourni avec deux identifiants :
  - i. Un identifiant d'ordinateur (généralement votre nom de famille+initialeduprénom, par exemple *smithj*)
  - ii. un compte Google Workspace (généralement nom de famille+initialeduprénom@rochambeau.org).
- b. Ces comptes vous seront fournis pour accéder aux ressources de la communauté.
- c. Il est de votre responsabilité de vous souvenir de ces mots de passe et vous ne devez
  - i. jamais partager vos mots de passe avec quiconque (sauf vos parents ou vos enseignants si nécessaire)
  - ii. JAMAIS PARTAGER VOS MOTS DE PASSE AVEC D'AUTRES ÉLÈVES
- d. Votre identifiant Google Workspace peut être utilisé pour accéder à d'autres ressources. Si vous pensez que votre mot de passe a été compromis, vous devez le modifier immédiatement ou le signaler au service informatique.

<sup>1</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions

<sup>2</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions – Nouveau pour AS 2022-23

<sup>3</sup> Les appareils se déplacent quotidiennement vers et depuis l'école.



2. **Email:** L'utilisation de l'email de Rochambeau est limitée à la communication avec les membres de la communauté scolaire (y compris les enseignants, les étudiants, les intervenants invités, le personnel, les universités, les parents, etc.)
  - a. Votre e-mail Rochambeau ne doit pas être utilisé pour communiquer avec des contacts personnels, etc. pour quelque raison que ce soit.
  - b. Lorsque vous communiquez par courrier électronique, vous devez utiliser les formules de politesse appropriées, et la formulation et le ton doivent être courtois.
  - c. Les communications avec les autres élèves doivent se limiter à des discussions sur les activités liées à Rochambeau (travaux de groupe, travaux de classe, devoirs, clubs, sports, etc.).
  - e. Si vous avez besoin d'aide avec vos comptes/accès (veuillez contacter le service informatique à l'adresse [stechsupport@rochambeau.org](mailto:stechsupport@rochambeau.org) )
3. **Ordinateurs dans les salles de classe, la bibliothèque et les chariots**
  - a. Vous devrez utiliser votre identifiant Windows fourni par l'école pour la plupart de ces ressources
    - i. N'oubliez pas de vous déconnecter à la fin de chaque utilisation ou cours.
    - ii. Vous n'êtes pas autorisé à modifier le système d'un ordinateur ou d'un appareil de l'école, quelle qu'en soit la raison.
    - iii. Vous ne devez pas modifier les paramètres du réseau (sans fil, etc.) sans l'autorisation du département informatique.
    - iv. Vous devez remettre l'appareil dans le chariot et le rebrancher à la fin de votre session.
4. **Apprentissage en ligne/mixte/hybride**
  - a. L'utilisation de plateformes de chat et de vidéo en ligne à l'appui de notre programme académique peut être nécessaire pendant l'année scolaire. L'accès à ces ressources sera fourni si nécessaire.
    - i. Vous devez agir avec la même responsabilité que vous le feriez en classe, sur le campus.
    - ii. Tout manquement à l'obligation d'agir de manière responsable dans le cadre de Google Meets, Google Chats ou d'autres activités en ligne fournies par Rochambeau peuvent entraîner des conséquences disciplinaires, y compris la perte de votre accès.
    - iii. La fonction de chat dans Google Meet, Gmail, ou Google Chat ne doit être utilisée qu'avec la permission de vos professeurs. Vous n'êtes pas autorisé à utiliser l'outil de chat pour des conversations non académiques avec d'autres élèves.
    - iv. Actuellement, les étudiants ne sont pas autorisés à créer des réunions OU à utiliser la fonction de chat dans Google Workspace
    - v. **RAPPEL : Toutes les activités dans Google sont archivées**
5. **Les appareils informatiques personnels (iPads, ordinateurs, etc.) des élèves de TPS-3ème ne sont pas autorisés sur le campus sans la permission du directeur de l'école de votre enfant et du directeur de l'informatique.**
6. **Pour des raisons de santé, il est nécessaire que toutes les familles fournissent leurs propres écouteurs pour l'utilisation des appareils fournis par l'école ET les élèves qui apportent leurs propres appareils de la 2nde à la Terminale.** Les élèves doivent disposer d'un casque (casque avec microphone, reconnaissable aux trois anneaux sur la fiche). Les iPads et Les Chromebooks peuvent utiliser des prises de casque standard. Les Chromebooks, en plus des prises de casque standard, peuvent également utiliser des casques USB.

#### **Appareils fournis par l'école (pour les classes qualifiées uniquement)**

<sup>1</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions

<sup>2</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions – Nouveau pour AS 2022-23

<sup>3</sup> Les appareils se déplacent quotidiennement vers et depuis l'école.

Tous les appareils scolaires (iPad, Chromebook, ordinateur, ou autre) sont la propriété de Rochambeau. Les élèves et les familles se voient confier ces appareils afin de favoriser les meilleurs résultats éducatifs pour chaque utilisateur. Nous attendons de vous que vous traitiez cet appareil avec le plus grand soin et que vous en assumiez la responsabilité une fois en votre possession. Ces appareils ne doivent être utilisés qu'à des fins éducatives, et dans le respect des lois de l'Etat et des lois fédérales relatives à la violation des droits d'auteur, à l'utilisation équitable, au plagiat et à l'utilisation ou reproduction non autorisée de la propriété intellectuelle. Les appareils scolaires doivent être rendus sur demande, y compris, mais sans s'y limiter, lors des vacances, à la fin de l'année, pour des inspections, etc. Veuillez ne pas conserver les appareils au-delà des dates de retour requises sans l'autorisation écrite du directeur de l'informatique. Nous comprenons que des accidents peuvent se produire, cependant, une fois que l'appareil est en possession de la famille, toute casse doit être signalée au département informatique immédiatement et relève de la responsabilité financière de la famille. Les parents sont encouragés à soutenir l'utilisation correcte des appareils à la maison et à vérifier que les élèves suivent les mêmes règles qu'à l'école.

Chaque élève est responsable de l'entretien et de la maintenance de son appareil. Voici quelques principes de bon sens à retenir :

- L'appareil fourni par l'école doit toujours rester dans sa housse de protection (les Chromebooks doivent rester dans leur housse lorsqu'ils ne sont pas utilisés et/ou à l'extérieur).
- iPad et les Chromebooks doivent être chargés à 100% chaque soir et prêts à être utilisés en classe au début de chaque journée.
- Les connecteurs et les câbles doivent être insérés et retirés de l'appareil fourni par l'école avec précaution.
- Ne laissez jamais tomber ou poser d'objets lourds sur votre appareil.
- Maintenez nourriture ou boisson à l'écart de votre appareil.
- Utilisez uniquement un chiffon doux ou un **produit spécialement conçu pour nettoyer les ordinateurs**
- **ou les tablettes** (ne pulvérisez jamais de produits de nettoyage liquide directement sur votre appareil).
- Ne laissez pas votre appareil sans surveillance. Les iPads et Chromebooks doivent être rangés dans votre classe, votre casier ou rester avec vous dans votre sac d'école à tout moment.
- Ne prêtez jamais votre appareil à un autre élève.
- Ne soumettez pas votre appareil à une chaleur extrême (véhicules chauds, etc.).
- Toutes les étiquettes doivent rester apposées sur l'appareil.
- L'espace de stockage sur chaque appareil est limité. Le contenu académique a la priorité sur tout le reste et doit être stocké dans votre compte Google Drive pour une conservation sûre.
- Les élèves doivent remettre immédiatement leur appareil à tout membre du personnel qui en fait la demande.

### Règles pour une utilisation efficace des appareils fournis par l'école

- **Mon enseignant détermine comment et quand utiliser l'appareil** : Il doit être utilisé selon les instructions de mon professeur et uniquement avec les applications nécessaires au travail ou à la tâche à réaliser. Je viendrai en classe avec mon appareil complètement chargé et prêt à l'emploi.
- **Je n'utiliserai pas mon appareil en dehors de la classe** : Je ne l'utiliserai pas dans les couloirs, à la cafétéria pendant le déjeuner ou la pause, ni pendant les exercices de confinement ou d'incendie. Si je dois l'utiliser en dehors de la classe, j'obtiendrai la permission de mon enseignant ou d'un autre adulte.

<sup>1</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions

<sup>2</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions – Nouveau pour AS 2022-23

<sup>3</sup> Les appareils se déplacent quotidiennement vers et depuis l'école.



- **J'agirai de manière responsable à la maison** : Mes parents décideront comment et quand je pourrai utiliser l'appareil qui m'a été remis par l'école. Je ne peux télécharger que les photos, les vidéos et les textes/emails relatifs à mon travail scolaire et demandés par mon enseignant. Je ne peux pas télécharger de musique, de jeux ou d'applications de médias sociaux.
- **J'utiliserai Internet et mon compte Google Workspace de manière responsable** : Mon appareil n'aura d'installés que mes comptes fournis par Rochambeau. J'utiliserai mon compte Google Workspace uniquement pour des activités liées à l'école. Les médias sociaux tels que Snapchat, Instagram, Facebook, TikTok, etc. ne sont pas autorisés. Si je dispose d'un appareil mobile, je ne l'utiliserai pas comme un hotspot. Je n'ajouterai PAS de compte de messagerie personnel à l'appareil fourni par l'école.
- **Je serai toujours respectueux des autres**. Mon appareil est un appareil électronique personnel (AEP). Je ne le prêterai pas à d'autres personnes et je n'emprunterai pas d'appareils ou d'AEP d'autres élèves. Je demanderai la permission à mon professeur de filmer la leçon ou de prendre une photo du tableau blanc. J'obtiendrai l'autorisation des autres élèves avant de partager des photos, des vidéos ou des documents appartenant à d'autres élèves ou personnes. Je n'utiliserai des écouteurs qu'après avoir obtenu l'autorisation de le faire et uniquement pour des tâches liées à l'école.
- **J'utiliserai de manière appropriée le contenu auquel j'ai accès en ligne ou par le biais de livres, de manuels électroniques ou d'autres sources** : Par définition, le plagiat est le fait de copier les idées ou les mots d'une autre personne sans lui en donner le crédit. Le plagiat est une infraction grave et peut entraîner des mesures disciplinaires.
- Google Drive doit être utilisé pour stocker les travaux, devoirs et autres documents créés sur votre appareil.
- Rochambeau a acheté et installé des applications qui sont relatives à programme d'études actuel et qui ne doivent pas être retirées pour quelque raison que ce soit.
- Les mises à jour des appareils doivent être exécutées lorsqu'elles sont signalées.
- **Tous les élèves doivent rendre leur appareil, avec tous les accessoires, à Rochambeau à la fin de chaque année scolaire ou sur demande**. Si un élève quitte Rochambeau pendant l'année scolaire, il doit rendre son appareil, avec tous ses accessoires, au plus tard son dernier jour à l'école.
- Si vous ne rendez pas les appareils et les accessoires que vous avez reçus de l'école, vous risquez de ne plus recevoir d'appareils, de ne plus recevoir de relevés de notes ou de subir d'autres sanctions.
  - **Toute famille qui a une dette envers l'école pour un appareil endommagé ou des accessoires perdus doit payer les frais associés avant le début de l'année ou l'accès au compte/appareil sera refusé.**

### Réparations des appareils fournis par l'école

L'équipement est fourni aux élèves au cours des 2 premières semaines d'école dans des conditions normales de fonctionnement. Si l'appareil attribué à votre enfant présente un problème, le service informatique DOIT être immédiatement alerté à l'adresse [stechsupport@rochambeau.org](mailto:stechsupport@rochambeau.org). Lorsque l'appareil de votre enfant arrive à la maison, veuillez l'inspecter pour détecter tout dommage ou défaut de fonctionnement (testez la prise casque, tous les boutons, l'appareil photo et vérifiez que l'appareil ne présente pas de pliures ou de fissures évidentes dans le châssis ou l'écran). Vous devez signaler les dommages ou les problèmes de fonctionnement dans les 24 heures suivant la réception de l'appareil, sinon vous serez responsable de sa réparation.

En cas de problème avec l'appareil de votre enfant, le département informatique inspectera l'appareil pour déterminer la marche à suivre. S'il ne peut être réparé rapidement, un appareil de prêt sera remis à l'élève jusqu'à ce que la réparation soit terminée.

<sup>1</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions

<sup>2</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions – Nouveau pour AS 2022-23

<sup>3</sup> Les appareils se déplacent quotidiennement vers et depuis l'école.

Si la nature de la réparation va au-delà d'un problème de programmation ou d'application (écran cassé, appareil plié, autres dommages qui empêchent le fonctionnement, etc.), les parents seront facturés selon le barème suivant (les prix correspondent respectivement aux iPad et Chromebook) :

- Première réparation: 50% du coût de l'appareil (\$150 / \$175)
- Deuxième réparation: 75% du coût de l'appareil (\$225 / \$265)
- Troisième réparation ou perte totale: 100% du coût de l'appareil (\$300 / \$350)

De plus, si les accessoires ne sont pas retournés dans un état fonctionnel et non endommagé, les frais suivants seront encourus. Si vous choisissez de remplacer l'accessoire par vos propres moyens, veuillez contacter le département informatique pour obtenir les numéros de pièces de rechange ou les liens corrects.

**iPads:**

- Brique d'alimentation: \$20 USD
- Cordon de charge / foudre: \$20 USD
- Etui de protection: \$40 USD

**Chromebooks:**

- Chargeur \$50 USD
- Stylet \$35 USD
- Sac de protection: \$40 USD

Les élèves et leurs familles doivent savoir que si le dommage subi par un appareil est le résultat d'une négligence grave, d'un abus excessif ou d'un manque de soin de la part de l'élève, le coût total de la réparation ou du remplacement sera facturé et des mesures disciplinaires pourront être prises. Une manipulation prudente et un entretien adéquat sont toujours nécessaires. En cas de perte ou de vol d'un appareil fourni par l'école, veuillez contacter immédiatement le département informatique afin que nous tentions de le retrouver. Si l'appareil fourni par l'école n'est pas retrouvé et rendu dans les deux semaines, le coût total de l'appareil sera facturé sur votre compte.

<sup>1</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions

<sup>2</sup> Appareil assigné pour une utilisation à l'école. Des utilisations supplémentaires peuvent être autorisées sous certaines conditions – Nouveau pour AS 2022-23

<sup>3</sup> Les appareils se déplacent quotidiennement vers et depuis l'école.